

**Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1 000 000 de francs, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.15).**

---

<b>Décision de l'Assemblée générale de l'ACG</b>	:	<b>18 juin 2014</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	:	<b>27 juin 2014</b>
<b>Délai d'opposition</b> ( <i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2014 - cf. art. 13, al.1 LAC</i> )	:	<b>13 octobre 2014</b>

---

En septembre 2009, l'Assemblée générale a adopté le principe d'un soutien, par le FI, des prestations culturelles à fort caractère intercommunal. Elle a donc validé le principe d'une enveloppe dotée de Fr. 1'000'000.-- à cette fin.

Parmi les principaux critères pris en compte pour l'octroi de ces subventions figurent notamment :

- l'obligation de voir chaque demande présentée par la/les commune/s ou la/les entité/s intercommunale/s directement impliquée/s ;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, de posséder un fort caractère intercommunal ;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, de bénéficier d'un solide soutien financier communal, le FI ne devant qu'assumer un complément des efforts communaux et non se substituer à ceux-ci. ;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, d'être le fruit d'une activité professionnelle ou semi-professionnelle ;
- l'obligation, pour les organisateurs de l'activité culturelle concernée, de présenter une démarche réaliste et crédible.

A noter que toute détermination de l'ACG quant à l'octroi de subventions prélevées sur cette enveloppe demeure de la compétence exclusive de l'Assemblée générale.

A titre d'exemple, en 2013, les décisions de dépenses à financer par l'enveloppe culturelle ont été les suivantes :

- Soutien à la manifestation "Jouez, je suis à vous" : Fr. 21'000.--
- Prix du Salon du Livre : Fr. 9'300.--
- Accès des jeunes à la culture : Fr. 170'000.--
- Soutien au Festival de la Bâtie : Fr. 200'000.--
- Festival Antigél : Fr. 450'000.--
- Soutien au théâtre Théâtrochamp : Fr. 9'000.--
- Soutien au théâtre Autrement-Aujourd'hui : Fr. 50'000.--

Il a été décidé de reconduire cette enveloppe culturelle de Fr. 1'000'000.- en 2015, afin de pouvoir continuer à financer des projets culturels intercommunaux répondant aux critères évoqués plus haut.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG  
le 18 juin 2014.